



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

LA SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2013-2015 RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les Journées du travail social le
26 septembre organisées par la
FNARS

La FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) organise les Journées du travail social le 26 septembre au Village des Australes (ex Village Corail, VVF) sur le thème suivant « Evolution des précarités, Révolution du travail social? ». Ces journées réuniront chercheurs, professionnels du travail social et personnes accompagnées pour deux jours de formation, de réflexion collective et de propositions autour de l'avenir du travail social.

Pour davantage d'informations
et inscriptions:
Fnars.oi.secretariat@gmail.com

Dans un contexte de fragilisation du tissu économique, l'Etat, la Région et la CRES ont voulu conjuguer leurs efforts pour soutenir le développement de l'ESS.

C'est ainsi qu'un premier contrat d'objectifs 2011-2012 entre L'Etat, la Région, et la CRES (Chambre Régionale de l'Economie Sociale) signé le 29 janvier 2011, a permis de renforcer les axes suivants :

- Axe 1 - Une meilleure connaissance et appropriation des financements solidaires;
- Axe 2 - L'accompagnement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et notamment des coopératives.

Les résultats de ce premier contrat d'objectifs sont encourageants.

Les objectifs posés sur l'axe des financements solidaires ont été remplis. Plus de 400 personnes ont été réunies sur cette thématique lors d'un forum. Aussi, un prix local a permis de récompenser deux coopératives s'inscrivant dans une démarche citoyenne et écologique.

L'axe accompagnement des entreprises solidaires a favorisé la création de plus de 7 coopératives sur deux ans, pour un global de 250 salariés, soit 153 ETP : 3 SCOP, 3 SCIC ainsi qu'1 CAE. Leur chiffre d'affaires globalisé s'élève à 5,3 millions à la fin 2012.

L'Etat, la Région et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) ont souhaité poursuivre conjointement, le **contrat d'objectifs 2013 - 2015**.

LE NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS 2013 - 2015 RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



De gauche à droite: Monsieur Ronan BOILLLOT, Sous-préfet chargé de la Cohésion Sociale, Madame Valérie BENARD, Vice-présidente de La Région Réunion et Monsieur Théodore HOARAU, Président de la CRES lors de la signature du contrat d'objectifs pour la période 2013-2015.

Au regard des résultats obtenus sur le premier contrat, du contexte de plus en plus favorable à l'économie sociale et solidaire et des perspectives encourageantes, l'Etat, la Région et la CRES ont décidé de fortifier le contrat d'objectifs 2013 - 2015 sur les

quatre orientations prioritaires suivantes :

Axe économique : développement de l'entrepreneuriat dans l'ESS

Cet axe vise à développer le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à La Réunion décliné de la manière suivante :

- Inscrire l'ESS dans l'ancrage territorial en repérant les besoins et les opportunités socio-économiques de La Réunion ;
- Accompagner et soutenir les projets ciblant la création, mais aussi la consolidation, et/ou la reprise et la transmission des entreprises de l'ESS ;
- Favoriser l'émergence et le développement de l'innovation dans l'ESS ;
- Encourager le transfert des compétences et des savoir-faire dans le cadre national et européen.

Axe formation : élaboration et déclinaison d'une stratégie de formation et de professionnalisation

Cet axe propose d'encourager la professionnalisation de l'ESS. Il s'agit de :

- Réaliser un diagnostic en vue notamment de développer la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) dans l'ESS ;
- Initier une démarche commune sur la stratégie globale de formation et de professionnalisation ;
- Promouvoir l'ESS auprès des institutionnels.

Axe de promotion des démarches de qualité dans l'ESS

Cet axe est destiné à accompagner les démarches qualité dans le champ de l'ESS :

- Valoriser l'expérimentation des bonnes pratiques;
- Rendre accessible des outils de suivi et de gestion auprès des entreprises de l'ESS.

Axe des financements solidaires

L'objectif est de rendre accessible la connaissance et le développement des financements solidaires en permettant notamment de :

- Répertoire l'ensemble des financeurs intervenant sur l'ESS et leurs outils ;
- Promouvoir les financements accessibles aux porteurs de projets locaux.



Salle PAVAJEAU comble à La Région Réunion pour la signature du contrat d'objectifs 2013-2015

MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES



02.62.21.50.60



LE COIN DU NET EN S@VOIR +

<http://www.ripess.org/>

Le RIPPSS est un réseau de réseaux continentaux engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le RIPPSS croit à l'importance d'une mondialisation de la solidarité afin de construire et de renforcer une économie qui met les gens et la planète au centre de son activité.

Le site contient de nombreuses vidéos et articles dédiés à l'ESS.

<http://entreprenreaurement.lacub.fr/>

Le site de la communauté urbaine de Bordeaux vous permettra de découvrir comment entreprendre dans l'ESS selon que vous désirez monter une association ou une coopérative.

Vous comprendrez aussi qu'est ce que l'ESS ainsi que l'annuaire des acteurs de l'ESS.

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

PUBLICATION
JUILLET/AOÛT 2013

C/O MAISON DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
14, BOULEVARD
DORÉ
BP 340
97467 SAINT-
DENIS CEDEX

TÉLÉPHONE
02 62 21 50 60

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.

L'Économie Sociale et Solidaire représente 6% de la Valeur Ajoutée en France

On s'en doutait déjà, la « vue d'ensemble » de l'Insee vient de le confirmer, l'ESS représente environ 6% de la valeur ajoutée brute créée en France soit un équivalent de 100 milliards d'euros en 2010.

Une première estimation très attendue qui constitue un réel cap dans la considération de l'ESS en tant que contributrice active à l'économie française. Ce travail fort intéressant présente néanmoins des limites liées aux paramètres même de l'estimation (périmètre, équivalence entre ESS et le reste de l'économie etc...). Toutefois, l'étude permet de réaffirmer les quatre secteurs majeurs qui forment la force vive de la valeur ajoutée de l'ESS (soit 75%) : L'action sociale, les activités financières, l'éducation et la santé.

Source: <http://www.associationmodeemploi.fr>



emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

LES EMPLOIS D'AVENIR: DE L'AVENIR POUR L'EMPLOI?

Créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi. A La Réunion, les jeunes de niveau V, V bis et VI représentent 63% des jeunes inscrits à Pôle emploi.

LES JEUNES ELIGIBLES AUX EA

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés qui sont sans emploi.

Les jeunes peu ou pas qualifiés, soit :

- Les jeunes sortis sans diplôme de leur formation initiale (niveau VI et Vbis) ;
- Les jeunes peu qualifiés (de niveau V, c'est-à-dire titulaires uniquement d'un CAP ou BEP) et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois.

Dans les zones prioritaires dont les DOM, à titre exceptionnel, des jeunes peuvent être recrutés en emploi d'avenir jusqu'au niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur s'ils sont en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

LA FORME DU CONTRAT

L'emploi d'avenir peut être conclu en CDI ou en CDD. Dans tous les cas, les CDI sont à privilégier lorsque c'est possible. Ces contrats sont d'une durée de 3 ans, et au minimum de 1 an lorsque la situation du jeune ou son projet rend préférable une durée plus courte. Les emplois d'avenir sont prévus à temps plein sur la base de 35 heures. Les prescripteurs peuvent, néanmoins, autoriser des recrutements à temps partiel, principalement dans les cas où la situation du jeune ne permet pas un recrutement à temps plein.

Le contrat est conclu sous la forme :

- Soit d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non-marchand ;
- Soit d'un contrat initiative emploi dans le secteur marchand.

LES EMPLOYEURS CONCERNES

Peuvent recruter un emploi d'avenir :

- les organismes de droit privé à but non lucratif (associations, fondations) ;
- les collectivités territoriales (communes, départements et régions) et leurs groupements ;
- les autres personnes morales de droit public (établissements publics), à l'exception de l'État ;

- les groupements d'employeurs qui organisent des parcours d'insertion et de qualification (GEIQ) ;
- les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public ;
- par exception, les entreprises du secteur marchand dans certains secteurs (liste fixée par le Préfet, en collaboration avec le Président du Conseil régional).

LES AIDES ETATIQUES

Vous recevez une aide de l'État :

- 75% du Smic pour les structures du secteur non-marchand ;
- 35% du Smic pour les structures du secteur marchand.

Pour les entreprises d'insertion (EI) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), un taux intermédiaire de 47% d'aide de l'Etat est appliqué, pour les emplois d'avenir conclus en contrats initiative emploi (CIE).

Simulation Emploi à temps plein secteur non-marchand (associations, collectivités, organismes à but non lucratif...)

Coût salarial employeur diminué des exonérations Niveau SMIC- au 1^{er} juillet 2012: **1 618 €**

Montant total aides de l'Etat (+CG si cofinancement): **1 069 €**

Coût salarial employeur diminué des exonérations et des aides de l'Etat: **549 €**

Simulation Emploi à temps plein secteur marchand (taux de prise en charge 47%)

Coût salarial employeur diminué des exonérations Niveau SMIC- au 1^{er} juillet 2012: **1 635 €**

Montant total aides de l'Etat (+CG si cofinancement): **670 €**

Coût salarial employeur diminué des exonérations et des aides de l'Etat: **965 €**

Source: Association Régionale des Missions locales de La Réunion

QUI CONTACTER ?

L'agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés). Ces interlocuteurs peuvent vous aider à construire une fiche de poste adaptée et vous mettre en contact avec un ou plusieurs candidats.